



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 06 janvier 2025
Nombre de conseillers présents : 32	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT)

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Claude DENIER.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_007 : Gens du voyage - Demande de DETR

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Dans le cadre du projet de régularisation de l'occupation d'une famille de gens du voyage sur la commune de Randan (parcelle ZN1), il est proposé de solliciter une subvention pour la stabilisation du terrain.

Après consultation de plusieurs entreprises, le devis de la société STDA a été retenu pour un montant de 27 200 euros HT.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide d'un montant de 60 % des dépenses HT, soit 16 320 € au titre de la DETR 2025, fiche n°15 « acquisitions foncières et travaux d'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ».

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de valider la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'aménagement d'un terrain à destination d'une famille de gens du voyage d'un montant de 16 320 euros,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 janvier 2025

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement